Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500010-20251215-2025706-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le neuf décembre deux mille vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Aurélie LAUTÉ, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, Mme Marie BABEL, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2025.7.06 - FINANCES - Budgets Annexes - Production d'énergies renouvelables - Autorisation de Programme N° PER 2021.01 - Complexe du Chevré - Installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles - Actualisation

Monsieur Dehaese, Maire, présente et commente le rapport suivant :

« Par délibération n°2021.5.11 du 27 septembre 2021 le Conseil Municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n°2021-01 sur le budget annexe « *Production d'énergies renouvelables* » relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles du complexe sportif du Chevré.
Par délibération n°2023.2.18 du 27 mars 2023 le Conseil Municipal a approuvé la modification n°1 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2023.7.12 du 18 décembre 2023 le Conseil Municipal a approuvé la modification n°2 à cette autorisation de programme.
Par délibération n°2024.7.7 du 16 décembre 2024 le Conseil Municipal a approuvé la modification n°3 à cette autorisation de programme.

Afin de prévoir l'échelonnement des paiements sur le rythme opérationnel de construction, il convient de modifier l'affectation des crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500010-20251215-2025706-DE

	TOTAL	VENTILATION					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES en EURO	106 000	2 881,00	2 255,00	5 570,00	84 707,00	2 376,00	8 211,00
Etudes et travaux	106 000	2 881,00	2 255,00	5 570,00	84 707,00	2 376,00	8 211,00

Le conseil d'exploitation du service de production d'énergies renouvelables a émis un avis favorable sur cette proposition. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie l'autorisation de programme n° PER 2021.01 du budget annexe « *Production d'énergies renouvelables* » relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le nouvel espace gym, danses et activités corporelles du complexe sportif du Chevré dans les conditions décrites ci-dessus,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 16 décembre 2025

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.